RETOURS D'EXPÉRIENCES : DES ACTIONS POUR S'INSPIRER !





EN BREF

- **447 106** habitants (2023)
- **287 km²**
- **32** communes sur son territoire

Communauté de communes **Granville Terre et Mer (GTM)**

PLAN D'ACTION POUR LA PRÉSERVATION, LA PLANTATION ET LA VALORISATION DU BOCAGE

Optimiser les fonctionnalités des haies dans un contexte de changement climatique

L'ESSENTIEL

Pour répondre à la perte du linéaire de haies et aux dégradations des fonctionnalités du bocage, la communauté de communes Granville Terre et Mer s'engage au printemps 2023 dans un plan d'actions en faveur du bocage. Il s'agit à la fois de préserver les haies existantes, d'en planter de nouvelles et de structurer une filière de valorisation des haies bocagères. Dans l'optique de limiter l'érosion, le ruissellement, le transfert de polluants et d'anticiper les conséquences du changement climatique, les haies anti-érosives sont systématiquement favorisées.
Pour s'inspirer, la communauté de communes étudie les retours d'expériences d'autres collectivités du département. Elle va également faire des recherches sur les financements mobilisables avant de se lancer dans les phases de terrain du projet.

GESTION DE LA HAIE PRISE EN CHARGE PENDANT 5 ANS PAR GTM

OBLIGATION DE MAINTIEN DE LA HAIE PENDANT 30 ANS

L'ORIGINE DU PROJET

Un inventaire des éléments du bocage existants (haies sur talus, talus nus et haies plates) est lancé sur l'ensemble des 32 communes de Granville Terre et Mer en 2021 et 2022. La moitié est réalisée en régie et l'autre moitié par un vacataire recruté spécifiquement pour cette mission.
La communauté de communes a identifié une régression significative du linéaire de haies bocagères en comparant avec des photographies aériennes de 2006 et 2015. Le constat est sans appel : plus de 600 km de haies ont disparu en 15 ans. Le développement de l'urbanisation sur les franges périurbaines et les modifications des pratiques agricoles constituent les principales causes de cette régression. La densité de haies à l'hectare reste élevée mais est passée sous la moyenne départementale. Au-delà de la perte de linéaire, les inventaires de terrain ont mis en lumière une dégradation des fonctionnalités du bocage (perte de connexion, perte de biodiversité…) et un entretien inadapté. Consciente de l'importance de l'enjeu, la communauté de communes Granville Terre et Mer décide de s'engager dès 2023 dans un plan d'actions en faveur du bocage.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
15 VIE TERRESTRE

BIODIVERSITÉ ANBDD AGENCE NORMANDE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ACTION PAS À PAS

PARTAGER L'ÉTAT DES LIEUX ET RÉFLÉCHIR AUX PISTES D'ACTIONS

L'état des lieux est partagé dans une première commission GEMAPI afin d'acculturer les élus sur le sujet et poser les bases. Une deuxième commission a permis d'échanger sur les premières pistes d'actions à envisager. Trois grands piliers se dégagent alors : préserver les haies existantes, en replanter et apporter une valeur économique au bois de haies.

S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE D'AUTRES COLLECTIVITÉS

Plusieurs collectivités de la Manche avancent sur ce sujet depuis quelques années.
Saint-Lô agglo est lauréat d'un AMI de la Région Normandie sur le bocage et organise dans ce cadre des groupes de travail avec des collectivités du département pour partager les expériences de chacun et monter en compétences ensemble. L'un des axes de travail est une réflexion collective sur un cahier des charges autour de la haie et de sa gestion. C'est là que GTM a la chance d'échanger avec des collectivités qui sont dans des réflexions proches des leurs dans un timing parfait.

> **PRÉSERVONS ET VALORISONS NOTRE BOCAGE AUJOURD'HUI POUR S'ASSURER UN MEILLEUR DEMAIN.**

IDENTIFIER DES SOURCES DE FINANCEMENT

Un technicien bocage, en poste à GTM depuis 20 ans, connaît très bien les sources de financements envisageables sur ce sujet. La collectivité organise des rencontres avec les différents financeurs possibles afin de parler de leur projet et réalise une veille sur les appels à projets sur le sujet.

VALIDER LE PLAN D'ACTION EN COMMISSION GEMAPI DE LA COLLECTIVITÉ

Une troisième commission se réunit pour valider les 3 axes, leurs modalités de mise en place et les financements associés. L'idée générale est d'harmoniser les règles sur les 32 communes en termes de préservation, replantation et valorisation du bocage. Cette validation de préservation du bocage anticipe le futur PLUi qui est en phase d'élaboration à ce moment-là.

COMMUNIQUER SUR LE DISPOSITIF

Une première communication est faite en Conférence des maires pour informer et acculturer sur l'état du bocage et les actions en cours. Ensuite les maires relayent ces informations à leurs administrés. La collectivité communique aussi par l'intermédiaire de la presse locale pour inviter les propriétaires à engager des projets de plantation de haies anti-érosives. En parallèle, le réseau acquis par le technicien bocage facilite la proximité et la diffusion de l'information auprès des exploitants du territoire. La collectivité profite également de réunions sur des sujets agricoles pour diffuser l'information.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le plan d'actions bocage est porté par le service GEMAPI de Granville Terre et Mer. Le service dispose d'un technicien bocage à temps plein pour animer l'opération. GTM autofinance une partie du projet via le budget GEMAPI, en partie alimenté par la taxe du même nom.

PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'eau Seine Normandie : finance à 80 % les travaux de replantation de haies bocagères sur talus (pour leur rôle anti-érosif). Le complément est apporté par le budget Gemapi de l'intercommunalité pour que le reste à charge des exploitants ou propriétaires concernés soit de 0 €. Elle finance également une partie de l'étude de gisement bois énergie (50 % environ)

Région Normandie : Participe au financement de l'étude de gisement bois énergie à hauteur de 30 %. Les 20 % restants sont pris en charge par GTM (après financements AESN et Région)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire : GTM a été lauréate en 2024 d'un appel à projets lancé par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Normandie au titre du Pacte en faveur de la haie. Le poste de technicien bocage du service Gemapi de la collectivité est financé à 100 % en 2025 et 2026 pour son rôle d'animateur (94 000 €).

PARTENAIRES TECHNIQUES

CRAN : réalise l'étude de gisement

SDEM : porte les projets de chaufferies collectives et s'occupe de leur gestion

Haiecobois : structure associative fournissant du bois bocager déchiqueté à de nombreuses chaufferies collectives du département de la Manche.
Elle rémunère ses adhérents (agriculteurs, grands propriétaires) à hauteur de 65 €/tonne.

SUR L'AXE PLANTATION

Démarcher sur les zones à enjeux

Suite à l'identification des zones à enjeux en 2010, la collectivité cartographie les risques d'érosion au sein des bassins versants de son territoire. Le technicien bocage rencontre les agriculteurs de ces zones afin de leur proposer la plantation de haies anti-érosives prise en charge à 100 %. Quelques projets émergent et l'ambition est d'en concrétiser beaucoup d'autres dans les années à venir.

Répondre aux demandes spontanées

Elles représentent la majeure partie des plantations et sont parfois situées dans des zones à enjeux vis-à-vis de l'érosion des sols. Deux types de profils de demandeurs se distinguent : les agriculteurs convaincus par l'intérêt des haies et les agriculteurs subissant une amplification des phénomènes d'érosion des sols (coulées de boue, etc.) qui veulent résoudre ce problème, qui s'amplifie avec le changement climatique. Le technicien bocage de GTM analyse le dossier, rencontre le demandeur sur le terrain et fait évoluer le dossier pour répondre au mieux aux enjeux. Le prestataire intervient ensuite pour planter des essences bocagères locales (label végétal local favorisé). Le demandeur a l'obligation de maintenir la haie pendant 30 ans et bénéficie d'un entretien gratuit pendant les premières années. Les projets de compensation ne bénéficient pas de ce dispositif.

SUR L'AXE PRÉSERVATION

Statuer sur un projet de compensation en cas de destruction

22 commissions bocage locales sont mises en place dans le cadre du projet global de GTM. Ces instances locales (communales ou regroupement de 2 ou 3 communes) sont constituées d'élus communaux et d'agriculteurs pour que les décisions soient prises par des acteurs locaux au plus près du terrain. Elles sont chargées d'émettre des avis sur les projets de suppression de haies et sur les mesures compensatoires proposées par les pétitionnaires concernés. Ces commissions ont traité une trentaine de dossiers en 3 ans. Lorsque les projets de destruction ont été acceptés, le taux de compensation exigé était en moyenne de 1,6 pour 1. Les agriculteurs apprécient pouvoir échanger, donner leur avis en commission bocage, être entendus. Cela permet de discuter entre collectivités et agriculteurs, de créer du lien (sur le terrain et en commissions), cela peut aboutir à d'autres projets. Le technicien bocage accompagne l'ensemble de la démarche en rencontrant le pétitionnaire sur le terrain, en vérifiant la compatibilité réglementaire avec les services de l'État et en étant présent lors des commissions pour rédiger l'avis technique. Les projets de compensation ne bénéficient pas de financements de la part de GTM.

SUR L'AXE VALORISATION

Créer une valeur économique au bois de la haie

Une volonté politique forte d'installer des chaufferies bois qui seraient alimentées en bois local conduit à une étude de gisement de la ressource en bois-énergie sur le territoire. Cette recherche est confiée à la Chambre d'agriculture de Normandie et financée par l'AESN, la Région Normandie et GTM. L'objectif est d'évaluer le volume de bois déchiqueté (destiné à alimenter des chaufferies collectives) disponible sur le territoire intercommunal et issu d'une gestion durable des haies bocagères. Le résultat démontre que, en plus de la chaufferie actuelle (140 tonnes/an, lancement octobre 2025), une seconde chaufferie d'une plus grande ampleur peut être envisagée (4 000 tonnes/an). Les agriculteurs sont associés à la démarche dès l'amont. Le Syndicat départemental des Energies de la Manche (SDEM) porte le projet de chaufferies collectives et l'alimentation tandis que Haiecobois s'occupe de l'approvisionnement en bois local. À terme, sur demande de GTM, le bois bocager du territoire qui alimente les chaufferies proviendra d'exploitations sous plan de gestion durable des haies (PGDH). Cette démarche apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle des exploitations.



PRÈS DE
23 KM
DE HAIES PLANTÉES OU REGARNIES EN 3 ANS (DEPUIS 2023)



Création de talus avant plantation d'une haie anti-érosive

POINTS DE VIGILANCE

Une meilleure communication au démarrage du dispositif auprès de la profession agricole aurait permis d'aller plus vite dans les actions concrètes.

CLÉS DE LA RÉUSSITE

► Un engagement politique fort dans ce domaine de la part de Granville Terre et Mer (financement, recrutement de personnel) mais également de la plupart des communes du territoire (création des commissions bocage locales).

► Une participation financière significative de l'État, de la Région Normandie et de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

4 RAISONS POUR AGIR

► Limiter le ruissellement, l'érosion des sols et les transferts de polluants vers les cours d'eau dans un contexte de changement climatique.

► Contribuer à la préservation de la ressource en eau potable (eau essentiellement superficielle sur GTM) et à la qualité des eaux continentales et littorales.

► Favoriser la biodiversité dont les continuités écologiques.

► Préserver l'identité paysagère du territoire.

PERSPECTIVES

► Augmenter le nombre d'adhérents locaux à l'association Haiecobois pour alimenter la deuxième chaufferie.

► Faire en sorte que tous les fournisseurs des chaufferies collectives du territoire (actuelles et futures) disposent d'un Plan de gestion durable des haies sur leur propriété ou leur exploitation.

► Mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour améliorer la valorisation économique des haies bocagères.

► Maintenir un linéaire annuel de plantation élevé.

CONTACT

Arnaud BONTEMPS
Responsable du service GEMAPI/SPANC
E-Mail : a.bontemps@granville-terre-mer.fr
Tél. : 06 71 67 44 49

Granville Terre et Mer
197 Av. des Vendéens, 50400 Granville
granville-terre-mer.fr

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
ANBDD, novembre 2026

Rédaction/mise en page : Jarno DEGUY ; Catherine LARINIER (ANBDD)
Remerciements : Arnaud BONTEMPS (Granville Terre et Mer)
Crédits photos : Arnaud BONTEMPS (Granville Terre et Mer)
ANBDD, Citis - Pentacle - 5 Avenue Tsukuba - 14200 Hérouville-Saint-Clair - www.anbdd.fr
Contact Adaptation au changement climatique : jarno.deguy@anbdd.fr - Tél. : 02 31 06 98 53
Contact Retours d'expériences : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 06 40 73 97 40